

**MODIFICATION DE L'INSTRUCTION GÉNÉRALE RELATIVE AU RÈGLEMENT 31-103  
SUR LES OBLIGATIONS ET DISPENSES D'INSCRIPTION ET LES OBLIGATIONS  
CONTINUES DES PERSONNES INSCRITES**

1. L'article 3.16 de l'*Instruction générale relative au Règlement 31-103 sur les obligations et dispense d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites* est modifié par la suppression du deuxième alinéa.
  
2. L'article 6.3 de cette instruction générale est modifié par la suppression de la deuxième phrase du deuxième alinéa.